

## > Carte interbancaire « CIB »

Le plafonnement de la carte CIB est fixé à vingt millions de dinars Algérien (20.000.000 DA)

## > Carte « Edahabia »

Le plafonnement de la carte Edahabia est fixé à un million de dinars algérien (1.000.000 DA).

## > Service « Ebanking »

Ce mode de paiement est dédié aux clients de la banque nationale d'Algérie (BNA)

Une fois le paiement est effectué, vous serez informé du succès de l'opération, avec un accusé de réception du paiement.

## Suivi de la procédure

> Le contribuable peut à tout moment, consulter les déclarations souscrites et suivre sa situation fiscale à travers les rubriques « Suivi des déclarations » et « Suivi de paiement »

## Contactez-Nous

✓ Retrouvez plus d'informations sur le portail numérique « Moussahamatic », à travers le lien:

[mfdgi.gov.dz/moussahamaticfr](http://mfdgi.gov.dz/moussahamaticfr)

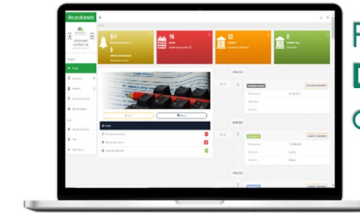
✓ Pour toute vos questions et préoccupations veuillez nous contacter sur:

[moussahamatic@mf.gov.dz](mailto:moussahamatic@mf.gov.dz)

Retrouvez toute la documentation, sur notre site web :



Moussahama'tic



Portail Numérique de  
**Déclaration et de Paiement**  
des Impôts et Taxes



[mfdgi.gov.dz](http://mfdgi.gov.dz)

Payez et Déclarez  
vos **Impôts** en Ligne  
avec vos  
Cartes **Bancaires**



Direction Générale des Impôts - Algérie

[moussahamatic@mf.gov.dz](mailto:moussahamatic@mf.gov.dz) (+213) 59 51 51

Ministère des Finances Immeuble Ahmed Francis  
Cité Malki Ben Aknoun, Alger 16306.

✓ **Facilité** ✓ **Sécurité** ✓ **Rapidité**

# Déclarez et Payez vos Impôts en Ligne

**Moussahama'tic**, est un portail numérique de déclaration et de paiement des impôts et taxes, lancé par la Direction Générale des Impôts en juillet 2021, il permet aux contribuables d'accomplir leurs obligations fiscales en ligne notamment la déclaration et le paiement.

\*ce portail est destiné aux contribuables relevant des Directions des Impôts de Wilayas dépourvues de (CDI) et de (CPI) opérationnels

## Services Proposés

- La saisie assistée des déclarations d'impôts et taxes avec calcul automatique ;
- Le paiement en ligne des impôts et taxes déclarés via la carte Bancaire « CIB » ou la carte « EDAHABIA »;
- La réception d'un reçu de paiement pour les paiements effectués ;
- L'accès à un dispositif de suivi continu des déclarations émises et des paiements effectués ;
- Une documentation complète sur les offres de services du portail « Moussahama'tic ».
- La possibilité de changer le mot de passe ;

## Dossier de souscription

Le contribuable a la possibilité de se préinscrire à partir du portail public : [moussahamatic.mfdgi.gov.dz](http://moussahamatic.mfdgi.gov.dz); ensuite, il doit déposer au niveau de la recette des impôts dont il relève, le dossier de souscription (téléchargeable depuis le site), comprenant l'accusé de préinscription en ligne.

Vous pouvez accéder au dossier d'adhésion à parti du portail public:

[moussahamatic.mfdgi.gov.dz](http://moussahamatic.mfdgi.gov.dz)

### Le dossier d'adhésion comprend:

- Le cahier des dispositions générales dûment signé par le contribuable adhérent ;
- Le formulaire de souscription dûment renseigné, annexé au présent document, téléchargeable depuis le site.
- Éventuellement, un mandat du contribuable autorisant le signataire du formulaire de souscription à agir pour son compte, si le signataire n'est pas son représentant légal.

Sauf mention expresse du receveur des impôts territorialement compétent, le contribuable adhérent à ce service ne peut recourir concomitamment à la procédure classique de dépôt de déclarations et de paiement d'impôts et taxes y afférents.

## Adhésion

La souscription est obligatoire pour l'accès au portail «Moussahama'tic». Elle permet d'établir une relation contractuelle entre l'administration fiscale et le contribuable.

Le contribuable souhaitant adhérer au portail télécharge, le dossier de souscription depuis le portail public «Moussahama'tic», pour le déposer au niveau de la recette des impôts dont il relève.

Un rendez vous lui sera donné pour la réception du code d'accès à son espace privé.

Le jour convenu, le contribuable reçoit, sous pli fermé, le code d'accès à son espace privé sur le portail des télé-procédures «Moussahama'tic».

Ce code est valable uniquement pour le premier accès. Le contribuable a l'obligation de le changer. Il y est invité automatiquement.

## Déclaration

Dès le premier accès, le service des téléprocédures est opérationnel.

Un message d'alerte vous invite à procéder à la vérification des données saisies sur le formulaire, avant de sauvegarder la déclaration, car ses données servent de base de calcul de l'impôt.

Pendant la saisie, la déclaration demeure en mode brouillon, dans l'espace privé du contribuable, inaccessible à toute autre partie.

L'envoi est effectué par un clic sur « **envoyer la déclaration** ».

## Paiement

Dès que la déclaration est «**envoyée**», elle bascule vers la rubrique «**Paiement** », marquant ainsi la bonne réception de la déclaration fiscale.

Le contribuable procède ensuite, au paiement en ligne des impôts et taxes déclarés.

Il a la possibilité de payer ses déclarations en utilisant sa carte **CIB** ou sa carte **EDAHABIA**.

Au cours du paiement de la déclaration d'impôt, il aura à sélectionner l'une des cartes de paiement, en choisissant soit un paiement « CIB » ou « EDAHABIA ».

